

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le 7^e jour du mois de février 2017, à 20 heures.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Sandra Bolduc, Paula Rodrigues et Francine Guay et messieurs les conseillers Serge Gélinas, Richard Tetreault et Jean Roy formant quorum sous la présidence de Marc Bouthillier, maire suppléant.

Sont également présents monsieur André Charron, directeur général et Me Sandra Ruel, greffière.

Monsieur le conseiller Luc Ricard et monsieur le maire Me Denis Lavoie sont absents lors de cette séance.

Période de questions : 20 h 01 à 20 h 19

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2017-02-28

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 février 2017 tel que présenté.

Adoptée

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017

2017-02-29

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017.

Adoptée

5.1 Ratification d'embauches et de fins d'emplois d'employés temporaires

2017-02-30

Attendu que le Règlement concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses prévoit que le directeur général peut procéder à l'embauche et la terminaison d'emploi des employés ayant un statut de surnuméraire, temporaire, remplaçant et/ou saisonnier lorsqu'elles sont prévues aux budgets d'opérations des services;

Attendu que le directeur général soumet par la suite au Conseil la liste des mouvements de personnel pour ratification;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal entérine les mouvements de personnel suivants :

Embauche d'Aline Tavormina à la fonction de commis de bureau au sein du Service du greffe rétroactivement du 16 janvier au 10 mars 2017.

Prolongation d'embauche de Valérie-Claude Potvin à la fonction de réceptionniste au sein du Service de la direction générale rétroactivement du 5 janvier au 31 mars 2017.

Embauche de Laurence Pelletier à la fonction commis aux permis au sein du Service de la planification et du développement du territoire du 30 janvier au 3 mars 2017.

Le salaire et les conditions de travail sont prévus à la convention collective des employés cols blancs.

Adoptée

5.2 Dépôt du certificat du registre pour le règlement d'emprunt numéro 2016-1351 décrétant une dépense et un emprunt de 2 125 000 \$ concernant des travaux de pavage, bordure, trottoir, éclairage, piste cyclable, clôture, aménagement piétonnier pour les rues Louis-Philippe-Hébert, Maurice-Cullen et une partie des rues Henri-Blaquière, Jean-Casgrain et Bernadette-Laflamme

Suite à la tenue du registre pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro 2016-1351 qui a eu lieu le 7 février 2017, de 9 h à 19 h, la greffière, Me Sandra Ruel, dépose le certificat du registre et confirme que le nombre de personnes requis n'a pas été atteint et de ce fait, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce dit règlement.

5.3 Appui à la semaine du covoiturage, prévue du 12 au 18 mars 2017 et du concours #libèrela112

2017-02-31

Considérant que pour sensibiliser la population à adopter de nouveaux comportements en matière de transport, réduire l'émission de gaz à effet de serre dans la région et libérer la route 112 qui subit une lourde pression pendant les heures de pointe, une semaine du covoiturage a été initiée par la Ville de Carignan du 12 au 18 mars 2017;

Considérant que dans le cadre de cette semaine du covoiturage, un concours a été lancé (#libèrela112) pour tous les citoyens qui utilisent la route 112, incluant ceux de Chambly;

Considérant que ce concours invite les automobilistes, qui effectuent du covoiturage, à publier, d'ici le 20 mars 2017, une photo de leur groupe en mode public en inscrivant le mot clic (hashtag) #libèrela112;

Considérant que la Ville de Chambly est invitée à se joindre à la promotion de la semaine du covoiturage;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Guay

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte d'appuyer la semaine du covoiturage, prévue du 12 au 18 mars 2017, ainsi que le concours #libèrela112.

Adoptée

5.4 **Embauche d'un technicien comptable au Service des finances**

2017-02-32

Considérant que le conseil municipal a autorisé, par la résolution 2016-11-504, l'abolition du poste de coordonnateur aux revenus laissé vacant et autorisé la création d'un poste de technicien comptable syndiqué au Service des finances;

Considérant que suite à cette résolution, les procédures internes pour combler le nouveau poste de technicien comptable ont été lancées par le Service des ressources humaines sans résultat;

Considérant qu'un appel de candidatures externes a également été lancé;

Considérant que le comité de sélection formé de la directrice générale adjointe, la trésorière adjointe, l'agent comptable et le conseiller en ressources humaines a rencontré des candidats et émis sa recommandation suite à un processus comportant deux (2) entrevues ainsi que des examens théoriques;

Considérant que la directrice du Service des finances consent au candidat une absence prévue sans solde pour la période du 12 au 19 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal embauche Igor Bors au poste de technicien comptable à compter du 13 février 2017.

Igor Bors est embauché à titre de personne salariée à l'essai pour une période de 875 heures effectivement travaillées, tel que le prévoit la convention collective des employés cols blancs.

Son salaire est fixé à la classe 7, échelon 1 de l'échelle salariale des employés cols blancs et ses conditions de travail sont celles prévues à la convention collective des employés cols blancs.

Poste budgétaire : 02-132-00-111 / 02-132-11-200

Certificat de la trésorière : 2017-14

Adoptée

6.1 **Dépôt des listes des paiements effectués à l'égard des dépenses préautorisées pour les activités financières et les activités d'investissement pour la période du 12 janvier au 1^{er} février 2017**

Pour les activités de fonctionnement et d'investissement, le total des chèques portant les numéros 91330 à 91370 inclusivement s'élève à 1 390 537,57 \$.

Le total des salaires aux employés municipaux et les élus municipaux pour la même période s'élève à 330 058,82 \$ et les versements sont effectués par dépôts directs. Les remboursements de dépenses aux employés représentent 519.91 \$.

Enfin, le paiement des déductions à la source pour la même période s'élève à 217 805,01 \$ et les versements sont payés directement par Internet sur le site des caisses Desjardins.

Tous ces paiements sont tirés du compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires : Selon les listes soumises
Certificat de la trésorière : 2017-15

6.2 Approbation du paiement des comptes payables pour les activités financières au 7 février 2017

2017-02-33

Considérant la liste soumise par la trésorière pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal approuve la liste des comptes payables au 7 février 2017 relativement à des dépenses imputables à des activités de fonctionnement et d'investissement, totalisant une somme de 986 811,33 \$ et autorise la trésorière à émettre les chèques portant les numéros 91371 à 91530 inclusivement, tirés du compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires : selon la liste soumise
Certificat de la trésorière : 2017-16

Adoptée

6.3 Dépôt par le directeur général de la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2017

Conformément à l'article 5 du *règlement 2011-1202 concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses*, le directeur général dépose la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2017.

6.4 Dépôt du rapport de la direction générale sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$)

Le directeur général, monsieur André Charron, dépose à la présente assemblée le rapport sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$), se terminant le 31 janvier 2017.

7.1 Entente relative à l'aménagement d'une placette, rue Napoléon-Bisson

2017-02-34

Considérant que la Ville et le Groupe BCH développement ont procédé à une entente relative à l'aménagement d'une placette sur la rue Napoléon-Bisson dans le cadre de la modification réglementaire 93-02-272A;

Considérant que le Groupe BCH développement s'engage à assumer les coûts des matériaux associés à l'aménagement d'une placette, d'une superficie approximative de 1094m²;

Considérant que le service de travaux publics estime que le coût de réalisation pour l'aménagement s'élève à 5 200 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que la Ville s'engage à procéder à la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte de procéder à l'aménagement d'une placette sur la rue Napoléon-Bission, et ce, conditionnellement au versement de 5 200 \$ plus les taxes applicables par le Groupe BCH développement.

Adoptée

8.1 **Remise d'une bourse d'aide à l'excellence de 250 \$ à Marilou Rhéault pour sa participation aux jeux équestres du Québec tenus à Blainville du 15 au 18 septembre 2016**

2017-02-35

Considérant que la Ville de Chambly a créé un programme de bourse à l'excellence visant à souligner des performances exceptionnelles réalisées par des jeunes de Chambly et dont le dépassement est une source d'inspiration pour la collectivité;

Considérant que Marilou Rhéault, réside à Chambly et qu'elle a participé à des championnats en sports équestre en 2016 dont celui des jeux équestres du Québec remportant une médaille de bronze à Blainville du 15 au 18 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal octroi une bourse d'excellence de 250 \$ à Marilou Rhéault pour sa participation à des championnats provinciaux dont la médaille de bronze aux jeux équestres du Québec du 15 au 18 septembre 2016.

Poste budgétaire : 02-111-00-996

Certificat de la trésorière : 2017-17

Adoptée

8.2 **Octroi d'une aide financière de 2 000 \$ et d'un soutien technique d'une valeur de 13 270 \$ pour un total de 15 270 \$ au club de patinage artistique de Chambly, pour la tenue de la 44e revue annuelle, qui se tiendra au Centre sportif Robert-Lebel les 8 et 9 avril 2017**

2017-02-36

Considérant que le club de patinage artistique est responsable de l'organisation de la 44e édition de la revue annuelle qui se tiendra au Centre sportif Robert-Lebel les 8 et 9 avril 2017;

Considérant que le club de patinage artistique demande à la Ville une aide financière et un soutien technique dans la réalisation de la 44ème revue annuelle;

Considérant que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires.

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accorde une aide financière de 2 000 \$ et un soutien technique d'une valeur de 13 270 \$ pour un total de 15 270 \$ au club de patinage artistique de Chambly, pour la tenue de la 44^e revue annuelle, qui se tiendra au Centre sportif Robert-Lebel les 8 et 9 avril 2017.

Poste budgétaire : 02-721-10-975

Certificat de la trésorière : 2017-18

Adoptée

8.3 Octroi d'une aide financière de 1 100 \$ à l'organisme Les Jeunes pianistes de Chambly, pour leur spectacle de fin d'année, qui aura lieu à la salle Randell, le vendredi 9 juin 2017

2017-02-37

Considérant que l'organisme Les jeunes Pianistes de Chambly a déposé une demande pour leur gala annuel 2016-2017, qui aura lieu le 9 juin 2017 et qui nécessite la location d'un piano de concert et la location de la salle Randell pour un montant total de 1 100 \$;

Considérant que la Ville soutient l'organisme depuis plusieurs années et qu'une somme de 900 \$ a été prévue au budget 2017, au poste de Subventions Loisirs - Activités culturelles, la différence provenant de la location de la salle et la modification du coût de location du piano;

Considérant que cette aide financière est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu, par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie à l'organisme Les Jeunes pianistes de Chambly une aide financière de 1 100 \$, pour leur gala annuel du 9 juin 2017 qui aura lieu à la salle Randell.

Poste budgétaire : 02-735-35-978 et 02-111-00-995

Certificat de la trésorière : 2017-19

Adoptée

8.4 **Vente publique de livres usagés à la place de la Seigneurie le samedi 13 mai 2017 au profit de l'Entraide Plus et celle du samedi 9 septembre 2017 au profit du Centre d'écoute Montérégie, Briser l'isolement chez les aînés**

2017-02-38

Considérant que la bibliothèque municipale procèdera à deux ventes publiques de livres usagés qui se tiendront respectivement le samedi 13 mai 2017 et le samedi 9 septembre 2017 de 10h à 14h à la place de la Seigneurie ou en cas de pluie à l'école secondaire;

Considérant que les profits de la vente de livres usagés de la bibliothèque seront versés le samedi 13 mai 2017 au profit de l'Entraide Plus et celle du samedi 9 septembre 2017 au profit du Centre d'écoute Montérégie, Briser l'isolement chez les aînés;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Guay

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal désigne, pour l'année 2017, les organismes bénéficiaires des profits de la vente de livres usagés; celle du 13 mai à l'entraide Plus et celle du 9 septembre au Centre d'écoute Montérégie, Briser l'isolement chez les aînés en échange de leur contribution volontaire pour la réalisation de cet événement à la place de la Seigneurie ou en cas de pluie à l'école secondaire.

Adoptée

8.5 **Octroi d'une aide financière de 15 000 \$ au Centre Amitié- jeunesse Chambly Inc. – soit une somme de 5 000 \$ pour le soutien à son engagement social et une aide technique d'une valeur de 10 000 \$ pour la réalisation d'une programmation d'activités s'adressant aux jeunes de Chambly**

2017-02-39

Considérant que l'organisme centre Amitié-jeunesse Chambly inc. intervient auprès de la clientèle des adolescents de la Ville et leur offre un lieu de rassemblement et des activités diverses;

Considérant que la Ville a prévu à son budget 2017 un montant de 15 000 \$;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler le protocole d'entente pour l'année 2017 selon les mêmes conditions que 2016;

Considérant que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires.

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte de reconduire le protocole d'entente pour l'année 2017 et conséquemment de verser aide financière de 15 000 \$ au Centre Amitié- jeunesse Chambly Inc. – soit une somme de 5 000 \$ pour le soutien à son engagement social et une aide technique d'une valeur de 10 000 \$ pour la réalisation d'une programmation d'activités s'adressant aux jeunes de Chambly.

Poste budgétaire : 02-735-15-975
Certificat de la trésorière : 2017-20

Adoptée

8.6 **Octroi d'une aide financière de 2 000 \$ et d'un soutien technique d'une valeur de 990 \$ pour une aide totale de 2 990 \$, à La Fondation pour les arts et la culture du bassin de Chambly (La FAC) pour la réalisation de l'événement L'Art-Rue, le samedi 17 juin 2017 et autorisation de fermer un tronçon de l'avenue Bourgogne, entre les rues de l'Église et Viens, de 7 h à 13 h**

2017-02-40

Considérant que l'organisme La Fondation pour les arts et la culture du bassin de Chambly a déposé une demande d'aide financière et logistique pour leur événement L'Art-Rue, qui permet de démocratiser la culture en étant accessible à tous les citoyens et tous les groupes d'âges;

Considérant que la fermeture de ce tronçon de l'avenue Bourgogne s'effectue sans entraver la circulation qui peut être déviée facilement par les rues de l'Église et Viens;

Considérant que cette aide financière est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu, par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie à l'organisme La Fondation pour les arts et la culture du bassin de Chambly (la FAC) une aide financière de 2 000 \$ et un soutien technique d'une valeur de 990 \$ pour une aide totale de 2 990 \$, pour la réalisation de leur événement L'Art-Rue, le samedi 17 juin 2017 et qu'il autorise la fermeture d'un tronçon de l'avenue Bourgogne, entre les rues de l'Église et Viens, de 7 h à 13 h.

Poste budgétaire : 02-735-35-978
Certificat de la trésorière : 2017-21

Adoptée

8.7 **Octroi d'une aide financière de 600 \$ à la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly, pour la présentation de deux conférences historiques, dans le cadre d'une programmation, conjointe avec le lieu historique national du Fort-Chambly, soit le symposium Artistes sur le champ - Fête de Saint-Louis et les Journées de la culture 2017**

2017-02-41

Considérant que la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly désire répétée l'expérience de conférences grand public suite aux succès des deux dernières années, en les greffant à des activités de notre programmation;

Considérant que le lieu historique national du Fort-Chambly offre gratuitement de les accueillir en étant partenaire dans la présentation d'activités conjointes : symposium Artistes sur le champ - Fête de Saint-Louis et les Journées de la culture 2017;

Considérant que cette aide financière est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu, par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie à la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly une aide financière de 600 \$, pour la présentation de deux conférences historiques dans le cadre d'une programmation conjointe avec le lieu historique national du Fort-Chambly, soit le symposium Artistes sur le champ - Fête de Saint-Louis et les Journées de la culture 2017.

Qu'il autorise un virement à même la réserve pour projets non capitalisables, portant le numéro 16-LC-56, vers le poste de Subventions Loisirs – Activités culturelles 02-735-35-978.

Poste budgétaire : 02-735-35-978
Certificat de la trésorière : 2017-22

Adoptée

8.8 **Octroi d'une aide financière de 500 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et pré retraitées section Monts et Rivières de la Vallée-du- Richelieu «AQDR» pour la location de la salle Randell Hall à Chambly pour la tenue de quatre déjeuners-conférences en 2017**

2017-02-42

Considérant que l'« AQDR Monts et Rivières de la Vallée-du-Richelieu » demande l'aide de la Ville de Chambly afin de les supporter financièrement dans la location de la salle Randell Hall à Chambly pour la tenue de quatre déjeuners-conférences en 2017;

Considérant que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie une aide financière de 500 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et pré retraitées section Monts et Rivières de la Vallée-du- Richelieu «AQDR» pour la location de la salle Randell Hall à Chambly pour la tenue de quatre déjeuners-conférences en 2017.

Poste budgétaire : 02-735-15-975
Certificat de la trésorière : 2017-23

Adoptée

Nouveau quorum

Monsieur le conseiller Serge Gélinas déclare qu'il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêts quant au point suivant, il se retire de la salle.

8.9 **Renouvellement du partenariat annuel prestige de la Chambre de commerce et d'Industrie du bassin de Chambly au coût de 7 500 \$, plus taxes, pour la période de février 2017 à janvier 2018**

2017-02-43

Considérant que pour financer ses activités, la Chambre de commerce et d'Industrie du bassin de Chambly a mis sur pied, dans le cadre de son plan de partenariat 2017, différents plans de visibilité;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement du partenariat annuel prestige de la Chambre de commerce et d'Industrie du bassin de Chambly au coût de 7 500 \$, plus taxes, pour la période de février 2017 à janvier 2018.

Poste budgétaire : 02-651-00-975

Certificat de la trésorière : 2017-24

Adoptée

Nouveau quorum

Monsieur le conseiller Serge Gélinas reprend son siège dans la salle du conseil.

8.10 **Octroi d'une aide financière de 3 500 \$ au Club de photographie l'Iris de Chambly (CPIC) pour l'organisation et la présentation de deux expositions extérieures, dédiées à leurs membres et ayant pour thème « Mouvement », à l'été 2017**

2017-02-44

Considérant que le Club de photographie l'Iris de Chambly (CPIC) a déposé une demande pour organiser deux expositions extérieures dédiées à leurs membres et ayant pour thème « Mouvement », à l'été 2017;

Considérant que le Club de photographie l'Iris de Chambly (CPIC) utiliserait les structures de la Ville déjà existantes, qui seraient installées dans le parc Fréhel en longeant la Promenade riveraine et en bordure du sentier menant au Fort-Chambly;

Considérant que cette aide financière est conditionnelle à la signature d'une entente de collaboration et au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu, par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accorde une aide financière de 3 500 \$ au Club de photographie l'Iris de Chambly (CPIC) et autorise la signature d'une entente de collaboration avec la Ville de Chambly, pour l'organisation et la présentation de deux expositions extérieures dédiées à leurs membres et ayant pour thème « Mouvement », à l'été 2017.

Poste budgétaire : 02-735-35-978
Certificat de la trésorière : 2017-25

Adoptée

8.11 **Octroi d'une aide technique d'une valeur de 4 401 \$ à l'association Trifort de Chambly pour la réalisation du Triathlon de Chambly qui se tiendra le dimanche 18 juin 2017**

2017-02-45

Considérant que le club Trifort de Chambly a déposé à la ville de Chambly une demande pour la tenue d'un triathlon sanctionné par triathlon Québec sur le territoire de la ville de Chambly;

Considérant que l'aide technique est évalué à 4 401 \$ pour la réalisation du triathlon de Chambly qui se tiendra le dimanche 18 juin 2017;

Considérant que le conseil municipal mandate et autorise monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture à signer pour et au nom de la ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme;

Considérant que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le Service Loisirs et culture et des travaux publics et environnement urbain à fournir une aide technique en services et en équipements évaluée à 4 401 \$ pour la réalisation de l'évènement « triathlon de Chambly » édition 2017.

Adoptée

8.12 **Autoriser le soutien technique d'une valeur de 8 444 \$ à l'association le Trifort de Chambly pour la tenue de l'évènement «Course Fort Chambly 5 km, 10 km, 2,5 km et 1 km familial» le 7 mai 2017**

2017-02-46

Considérant que le Service loisirs et culture collabore avec l'association le Trifort de Chambly pour tenir des courses à pied de 1 km chronométré, 2,5 km, 5 km, 10 km et de 15 km;

Considérant que le Service loisirs et culture dans le cadre de cet évènement ajoute la tenue d'une course familiale de 1 km, souligne la journée nationale de l'activité physique et fait la promotion des saines habitudes de vie;

Considérant que ces courses font partie intégrante d'un circuit provincial de course et qu'elles sont sanctionnées par la fédération d'athlétisme du Québec;

Considérant que l'association le Trifort de Chambly demande d'utiliser le Parc des Cascades, une partie de la rue Bourgogne, la rue De Richelieu, la rue du Parc, le stationnement et le chalet du Parc De la Commune;

Considérant que l'association le Trifort de Chambly demande un soutien en équipements et en personnel à la ville de Chambly pour la réalisation de cet événement;

Considérant que la nature de cet événement correspond aux objectifs du Service loisirs et culture de promouvoir l'activité physique, le sport et la santé;

Considérant que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

Considérant la recommandation du Service loisirs et culture d'autoriser et soutenir cet événement et de signer un protocole d'entente avec l'association le Trifort de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise sur son territoire la tenue, dimanche le 7 mai 2017, des courses à pied de 1 km chronométré, 2,5 km, 5 km, 10 Km, 15 km et du 1 km familial organisées par l'association le Trifort de Chambly et accepte de soutenir et de s'associer à cet évènement en équipements et en personnel, le tout représentant une valeur totale de 8 444 \$.

Poste budgétaire : 02-721-80-121, 02-725-30-121, 02-725-75-112, 02-721-80-643,
02-721-80-499, 02-721-80-643

Certificat de la trésorière : 2017-26

Adoptée

8.13 **Achat de deux défibrillateurs au plus bas soumissionnaire conforme à Gestion Paramédical au montant de 4 209,46 \$ taxes incluses**

2017-02-47

Considérant que ce projet est inscrit aux projets petits capitalisables 2017 :

17-LC-01 : Achat de deux défibrillateurs
Financement : fonds de roulement

Considérant que suite à la demande de prix pour la fourniture de deux défibrillateurs, deux soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

- Gestion Paramédical	: 4 209,46 \$
- Tenaquip	: 4 670,28 \$

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'achat de deux défibrillateurs au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Gestion Paramédical au montant de 4 209,46 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire : 02-710-00-725
Certificat de la trésorière : 2017-27

Adoptée

8.14 **Octroi d'une aide financière de 5 580 \$ à la «Légion royale canadienne – Filiale 34» pour la relocalisation temporaire de l'organisme dans les locaux du Centre des aînés de Chambly pour l'année 2017**

2017-02-48

Considérant que l'organisme la « Légion royale canadienne - filiale 34 » a quitté ses locaux pour des raisons financières;

Considérant que la « Légion royale canadienne- filiale 34 » demande l'aide de la Ville de Chambly afin de les supporter financièrement dans la relocalisation temporaire de l'organisme dans les locaux de du Centre des aînés de Chambly pour l'année 2017;

Considérant que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie une aide financière de 5 580 \$ à la «Légion royale canadienne – Filiale 34» afin de les supporter dans leur relocalisation temporaire au Centre des aînés de Chambly pour l'année 2017.

Poste budgétaire : 02-111-00-996
Certificat de la trésorière : 2017-28

Adoptée

9.1 **Autoriser l'acquisition d'un camion à boîte fourgon pour l'aqueduc auprès de 90810060 Québec inc (Fourgon Élite), plus bas soumissionnaire conforme, suite à un appel d'offres public au montant de 291 176,13 \$ taxes incluses**

2017-02-49

Considérant que le Service des travaux publics a identifié le besoin de remplacer le camion d'aqueduc et d'égout 1997 unité 97035;

Considérant que l'achat est prévu au programme triennal d'immobilisation 2017;

Considérant que suite à l'appel d'offres public TP2016-34 pour l'acquisition d'un camion à boîte fourgon pour l'aqueduc, trois (3) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

90810060 Québec inc (Fourgon Élite) :	291 176,13 \$
Taxes incluses – conforme	

Camion Maska inc. :	317 604,28 \$
Taxes incluses - conforme	

Industrie Lafleur inc : 348 498,06 \$
Taxes incluses - conforme

Considérant que suite à l'analyse des offres par monsieur Gaston Leclerc, contremaître, le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Potvin, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit 90810060 Québec inc (Fourgon Élite), au montant de 291 176,13 \$ taxes incluses;

Considérant que ce projet est inscrit au programme triennal d'immobilisation, et que la dépense se fera au poste budgétaire 02-413-00-995 réserve administrative pour un montant de 200 000 \$ et le solde de 91 176,13 \$ est disponible dans le fonds de voirie;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'acquisition d'un camion à boîte fourgon pour l'aqueduc auprès de 90810060 Québec inc (Fourgon Élite) plus bas soumissionnaire conforme, suite à un appel d'offres public au montant de 291 176,13 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par la réserve administrative du poste 02-413-00-995 et le fonds de voirie.

Postes budgétaires : 02-413-00-995 et fonds de voirie

Certificat de la trésorière : 2017-29

Adoptée

9.2 **Protocole d'entente 2017 pour la récupération et la disposition des matériaux secs avec Conteneurs Rouville inc.**

2017-02-50

Considérant que l'entreprise Conteneurs Rouville inc. offre, à la satisfaction de la Ville, le service de récupération et de disposition de matériaux secs pour les résidents de Chambly depuis l'entente intervenue avec la Ville en 2008;

Considérant que la Ville de Chambly souhaite continuer d'offrir le service pour ses résidents et que Conteneurs Rouville inc. adhère aux modalités de renouvellement du protocole d'entente avec la Ville;

Considérant que les principales modalités de l'entente 2017 se résument ainsi :

Lieu de disposition des matériaux	Conteneurs Rouville inc. 3200, boulevard Industriel Chambly (Québec) J3L 4X3
Période d'ouverture et horaire	À l'année, sauf les jours fériés Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Date des journées subventionnées Disposition gratuite de tous les matériaux des listes A et B pour les citoyens et contribuables résidentiels. Disposition gratuite des 3 premières verges cubes des matériaux des listes A et B pour les citoyens et contribuables résidentiels.	Premier samedi du mois de mai, entre 7 h et 15 h. Troisième samedi du mois de mai, entre 7 h et 13 h. Premier samedi des mois de juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre, entre 7 h et 13 h.
Émission de coupons Pour les citoyens et contribuables résidentiels ne pouvant se présenter les journées subventionnées pour la disposition gratuite des trois (3) premières verges cubes des matériaux des listes A et B.	<u>Émission du coupon au Service des travaux publics</u> à partir du 9 mai 2017 et échangeable chez Conteneurs Rouville de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h, les mardis, mercredis et jeudis, du 9 mai au 9 novembre 2017. Un seul coupon valide par adresse résidentielle par année.
Tarifification selon la liste de matériaux acceptés dans l'entente avec la Ville de Chambly	Liste A : Taux : 17,00 \$/v.c. + tx Terre et pierre Liste B : Taux : 25,00 \$/v.c. + tx Gazon, feuilles mortes, résidus de jardin, matériaux de construction tels bois, plastique, placoplâtre, vitre, brique, béton, branches et autres matériaux connexes. Liste C : 40 \$/v.c. + tx, aux frais du citoyen en tout temps Liste D : Taux : Gratuit Cuisinière, laveuse, sècheuse et réservoir à eau chaude, ainsi que les pneus sans jante et le métal.
Matériaux non acceptés	Béton de plus de 16 po de diamètre, bouteille de propane, matelas, pneus avec jante, peinture, solvant, tous résidus domestiques dangereux et déchets (solides ou liquides), les appareils contenant des halocarbures (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, etc.), les appareils électroniques (ordinateur, téléviseur, radio, etc.), bûches et branches de plus de 10 po de diamètre et de plus de 16 po de long, souche et tronc d'arbre.
Comptabilisation des volumes au lieu de dépôt Lors des journées subventionnées, incluant les coupons. En dehors des journées subventionnées	Le bilan des volumes sera remis après chaque journée au moment de la présentation de la facture. Le bilan annuel sera remis en fin d'année aux fins d'évaluation de la performance environnementale à la Ville de Chambly
Modes de paiement	Comptant, cartes de débit et cartes de crédit.
Durée de l'entente	Dix (10) mois et reconduite automatiquement selon les mêmes termes et conditions, à moins d'un avis écrit.

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal mandate le maire ainsi que la greffière à signer le protocole d'entente pour la récupération et la disposition des matériaux secs chez Conteneurs Rouville inc. selon les modalités citées ci-dessus.

Postes budgétaires : 02-453-00-446

Certificat de la trésorière : 2017-30

Adoptée

9.3 **Reconduction des programmes de subvention des couches réutilisables et des barils récupérateurs d'eau de pluie pour une somme totale ne dépassant pas 6 000 \$ annuellement**

2017-02-51

Considérant qu'il y a lieu de promouvoir de saines habitudes environnementales par l'attribution de deux programmes de subvention à l'achat des biens suivants :

- 1) l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie
- 2) l'achat de couches réutilisables pour les enfants en bas âge (30 mois ou moins);

Considérant que deux programmes de promotion de saines habitudes environnementales demeureront en vigueur d'année en année;

Considérant que pour ces programmes de promotion de saines habitudes environnementales une enveloppe budgétaire globale annuelle de 6 000 \$ est requise pour l'année 2017.

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accorde une somme maximale de 6 000 \$ pour les programmes de promotion de saines habitudes par la subvention d'achat de barils récupérateur d'eau de pluie et de couches réutilisables pour les enfants en bas âge (30 mois ou moins) pour l'année 2017 et par la suite pour chacune des années suivantes.

Postes budgétaires : 02-452-10-996

Certificat de la trésorière : 2017-31

Adoptée

10.1 **Octroi de contrat suite à l'appel d'offres ST2017-02 pour des services professionnels pour la réalisation de plans et devis pour la réfection de la rue Beattie, à Stantec Experts-Conseils inc. au coût de 43 575,53 \$ incluant les taxes**

2017-02-52

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour la réalisation de plans et devis pour la réfection de la rue Beattie a eu lieu et que trois (3) soumissions ont été déposées et ouvertes le 16 janvier 2017 avec les résultats suivants :

STANTEC EXPERTS-CONSEILS INC. : CONFORME	POINTAGE : 32.77	PRIX : 43 575,53 \$
WSP CANADA INC. : CONFORME	POINTAGE : 28.74	PRIX : 48 289,50 \$
SM ¹ : CONFORME	POINTAGE : 24.18	PRIX : 56 625,19 \$

Considérant que suite à l'analyse des soumissions, le directeur du Service technique, monsieur Sébastien Bouchard, ing., recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Stantec Experts-Conseils inc., au coût de 43 575,53 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat pour la soumission ST2017-02 pour des services professionnels pour la réalisation des plans et devis pour la réfection de la rue Beattie, au plus bas soumissionnaire conforme, Stantec Experts-Conseils inc. au coût de 43 575,53 \$, incluant les taxes.

Que cette dépense soit financée par le fonds de voirie, projet capitalisable inscrit au PTI 17-ST-10.

Postes budgétaires : 22-311-00-411

Certificat de la trésorière : 2017-32

Adoptée

10.2 Signature d'un protocole d'entente afin d'obtenir la permission d'Hydro Québec pour l'aménagement d'une piste cyclable, reliant la rue Simard à la rue Charles-LeMoyne, en passant sous les lignes hydroélectriques adjacentes

2017-02-53

Considérant que dans le cadre des travaux de mobilité active, la Ville a décidé d'aller de l'avant avec le prolongement de la piste cyclable Anne-le-Seigneur, qui nécessite une permission d'Hydro-Québec;

Considérant que les modalités du protocole ont été vérifiées par monsieur Sébastien Bouchard, ing. le directeur du Service technique;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise monsieur Sébastien Bouchard, le directeur du Service technique à signer le protocole d'entente pour l'obtention de la permission d'Hydro-Québec pour l'aménagement d'une piste cyclable, reliant la rue Simard à la rue Charles-LeMoyne, en passant sous les lignes hydroélectriques adjacentes.

Adoptée

13.1 Levée de la séance

2017-02-54

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée ordinaire du 7 février 2017 soit levée à 20 h 29.

Adoptée

Marc Bouthillier, maire suppléant

Me Sandra Ruel, greffière